



Règlement Usob-Judo



Cotisation

La cotisation annuelle doit être réglée avant la pratique de l'activité. Une facilité de paiement est proposée jusqu'à 4 chèques. Ils devront être fournis en début de saison.

Tout trimestre commencé est dû.

Un certificat médical de contre-indication à la pratique du Judo sera exigé pour toute demande de remboursement.

Conditions d'inscription

L'adhérent devra fournir :

- Un Certificat médical à la pratique du judo en compétition, valable pour la saison en cours.
- Une 1 photo d'identité + 1 enveloppe timbrée et libellée à votre adresse.
- Le Formulaire d'inscription complété (téléchargeable).
- Régler la cotisation annuelle.

Responsabilité du club

Les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée du professeur sur le tatami.

L'adhérent est responsable de ses affaires. En cas de vol, le club ne pourra être tenu pour responsable.

Les enfants doivent arriver à l'heure à leurs cours et ne peuvent le quitter sans l'autorisation du professeur.

La présence des parents aux cours est autorisée la 1ère semaine de chaque mois sur accord du professeur.

Les parents devront respecter le silence et ne pas intervenir pendant les cours. Dans le cas contraire le professeur ainsi que les membres du bureau pourront expulser le contrevenant.

En cas d'accident, il sera fait appel au service d'urgence.

Règles de sécurité et d'hygiène

L'adhérent doit :

- Posséder un judogi propre qui reste sa propriété et entretenu par lui.
- Adopter les conditions élémentaires d'hygiène (mains et les pieds propres ainsi que les ongles coupés).
- Ne doit pas arriver directement de leur domicile en Judogi, des vestiaires et des douches sont à disposition.
- Pour les filles, porter un tee-shirt blanc sous le Judogi. Les garçons resteront torse nu sous leur judogi.
- S'attacher les cheveux par un chouchou (pas de barrettes ou autre moyen métallique).
- Se munir de chaussons ou de sandalettes pour se rendre du vestiaire au tatami.
- Se munir d'une bouteille d'eau à chaque entraînement.
- A l'obligation d'être en judogi cinq minutes avant le début du cours.
- Pour les mineurs, les absences et retards doivent faire l'objet d'une information parentale au professeur.
- Respecter et faire respecter les locaux et équipement, ainsi que les règles fondamentales de la courtoisie (code moral du judo français).

Par conséquent, tout comportement agressif, vulgaire ou toute attitude perturbant les cours sont proscrits.

Sont interdits sur le tatami :

- Tous les bijoux (montres, bracelets, boucles d'oreilles, percing...),
- les bonbons, chewing-gums et toute autre denrée.

En sa qualité de sportif, l'adhérent s'engage :

- A respecter les règles du jeu, ainsi que les décisions des arbitres.
- A respecter ses adversaires, partenaires et participants
- A refuser toute forme de violence et de tricherie.

Nous sommes convaincus que ces règles élémentaires et essentielles pour le bon déroulement des séances seront respectées par tous.

Le présent règlement a été adopté par le bureau de la section Judo.